

ENTRETIEN DES ESPACES, SITES & ITINÉRAIRES

ENTRETIEN DES ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE

Maitrise d'ouvrage PRIVEE

Bénéficiaires :

Comités sportifs départementaux

Disciplines concernées :

Randonnées pédestre, équestres et nautiques
Cyclotourisme et VTT (*Espaces VTT - FFC + GTHL*)
Parcours Trail (*des Stations Trail*)

Opérations éligibles

Suivi et entretien du balisage et de la signalétique des itinéraires.

Fournitures nécessaires au balisage, petit outillage mécanique ou thermique, frais de déplacement

Conditions d'intervention :

Pour être éligibles à l'aide, les itinéraires doivent être inscrits ou en cours d'inscription du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée (PDIPR) et/ou au PDESI.

Les interventions devront être réalisées de manière Eco-responsable dans le respect :

- du développement maîtrisé des sports de nature de la politique des ESI du Département,
- des ENS et des sites Natura 2000.

Modalités d'intervention :

Prise en compte des factures hors taxes pour la fourniture nécessaire au balisage (peinture, mâts, « lames » directionnelles), petit outillage mécanique ou thermique ainsi que les frais de déplacement

50% des dépenses TTC réalisées

Procédure :

Demande annuelle de subvention

ENTRETIEN DES ESPACES ET DES SITES DE PRATIQUES APPN

Maitrise d'ouvrage PRIVEE

Bénéficiaires :

Comités Sportifs Départementaux

Disciplines concernées :

Activités verticales,
Course d'orientation,
Vol libre,
Canoë kayak, ...

Opérations éligibles :

Entretien des sites, aires de stationnement et chemins d'accès
Maintenance et contrôle des équipements

Conditions d'intervention :

Pour être éligibles à l'aide, les espaces et sites doivent être inscrits ou en cours d'inscription au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires(PDESI).

Les interventions devront être réalisées de manière Eco-responsable dans le respect :

- du développement maîtrisé des sports de nature de la politique des ESI du Département,
- des Espaces Naturels Sensibles et des sites Natura 2000.

Modalités d'intervention :

Prise en compte des factures TTC pour les fournitures nécessaires à l'entretien des sites et la maintenance des équipements.

50% des dépenses TTC réalisées

Procédure :

Demande annuelle de subvention

Contacts :

Département de la Haute Loire

Mission Sport / Pôle Culture, Patrimoines, Animation & Vie associative

Brice ARNAUD

brice.arnaud@hauteloire.fr

04 43 07 11 25